
TRIBUNE

Henri Leclerc
Avocat à la Cour

Marie Dosé
Avocate à la Cour

Enfants de djihadistes : « Nos dirigeants et nos concitoyens doivent comprendre que leur retour est inéluctable »

Quelque 70 enfants localisés au Kurdistan attendent d'être rapatriés en France. Ils sont des victimes de la guerre et des choix de leurs parents, rappellent les avocats Marie Dosé et Henri Leclerc.



Dans le camp de Al-Hol, au nord de la Syrie, le 17 février. BULENT KILIC / AFP

Tribune. À l'heure où nous écrivons, une centaine d'enfants français, majoritairement âgés de moins de 6 ans, sont détenus dans les camps de Roj et de Al-Hol, au Kurdistan syrien. Certains, qui y sont nés, n'ont que quelques mois, d'autres y ont déjà passé les deux tiers ou la moitié de leur vie après avoir été arrachés à leurs familles en France. Ces dernières semaines, le nombre de femmes et d'enfants détenus dans le camp de Al-Hol est passé de 10 000 à 33 000, et vingt-neuf enfants, dont des nourrissons, sont morts sous la pluie, dans la boue et le froid glacial, après que leurs familles ont fui le dernier réduit de l'organisation État islamique (EI).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a constaté à la toute fin du mois de janvier que les enfants étaient tous atteints d'hypothermie au moment de leur décès, a fait part de sa plus extrême préoccupation quant à la situation sanitaire et humanitaire dans ce camp où tout manque : l'eau, les vivres et les soins les plus élémentaires.

Des victimes

Sa déléguée en Syrie, Elizabeth Hoff, parle de conditions « *déchirantes* », quand les Nations unies ont admis une situation « *critique* » et que les rapports successifs de l'Unicef, alarmants, anticipent une aggravation de la situation, au regard de l'afflux prévisible de familles fuyant le califat en ruine. Enfin, quand ils ne meurent pas, ces enfants présentent sur le visage et le corps de graves signes de mutilations consécutifs à des éclats d'obus ou de roquettes.

Aussi est-il de la dernière urgence de considérer ces enfants pour ce qu'ils sont : des victimes. Ils n'ont en effet demandé ni à naître en Syrie ni à être conduits dans cet enfer. Mais peut-on encore parler d'urgence quand il est à craindre que tout soit déjà trop tard ?

Les autorités françaises s'obstinent en effet à refuser de les rapatrier, probablement par crainte de la réaction d'une opinion publique mal ou sous-informée. Il faut savoir en effet que, depuis le début de la guerre, par l'entremise d'ONG ou de passeurs, 84 enfants ont pu rentrer chez eux, en France. Leurs mères, qui ont fui l'EI et ont pu rejoindre la Turquie, ont toutes été livrées à la France, en application d'un protocole négocié entre les deux pays, où elles ont aussitôt fait l'objet d'une prise en charge judiciaire.

Quant aux enfants, tous ont été immédiatement pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance et placés dans des familles d'accueil spécialement formées à ce genre de circonstances. Suivis avec beaucoup d'attention et d'humanité par des éducateurs spécialisés, des psychologues et des psychiatres, ils apprennent peu à peu à se reconstruire. De retour chez nous – chez eux –, ils retrouvent leurs familles et font connaissance avec leurs grands-parents, leurs oncles et tantes : ils sont sauvés du pire.

Violation de la Convention des droits de l'enfant

Début février, 70 enfants identifiés et localisés au Kurdistan syrien devaient être rapatriés par le gouvernement français. Pourtant celui-ci, sans fournir la moindre explication ou justification, a décidé de faire marche arrière.

Le président de la République lui-même ne s'est exprimé qu'à une seule reprise sur le sort de ces enfants, il y a déjà dix-huit mois de cela, assurant alors que leur situation serait examinée « *au cas par cas* ». Depuis, cette déclaration n'a été suivie d'aucun effet : aucun rapatriement n'a été effectué. Moyennant quoi, en les abandonnant à leur sort dans une zone où aucune ONG n'est présente, ni Médecins sans frontières, ni Médecins du monde, et en les exposant directement à un risque de mort presque certaine, l'inertie et le silence de la France la rendent coupable de violation de la Convention internationale des droits de l'enfant, dont elle fut signataire dès 1989.

—
« Ces enfants ne deviendront des “bombes à retardement”, suivant cette expression machinale, que si la France les abandonne à leur sort en Syrie »

Même le président de la République tchétchène, Ramzan Kadyrov, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a rien d'un parangon de démocratie, a déclaré que les enfants, de fait, étaient innocents, et que « *personne ne leur [avait] demandé où ils voulaient naître* ».

La Russie a récemment rapatrié deux cents femmes et enfants, de même que le Maroc et les États-Unis ont fait revenir leurs propres ressortissants. Au demeurant, voilà un an que les Kurdes n'ont cessé d'exhorter la France à rapatrier ses enfants et leurs mères. Nous posons donc cette

question : la République française ne peut-elle pas faire, sinon mieux du moins aussi bien que Ramzan Kadyrov, Vladimir Poutine, Mohammed VI et Donald Trump ?

L'Etat doit faire preuve d'humanité et de responsabilité

Il est temps que nos dirigeants, mais aussi nos concitoyens, comprennent que le retour de ces enfants est inéluctable. Dans les semaines et peut-être les jours qui viennent, les Kurdes n'auront plus les moyens ni même la possibilité de continuer à porter le fardeau de ce désastre, a fortiori depuis que les forces américaines ont décidé de se retirer du secteur, ouvrant la voie à une offensive turque dont les Kurdes ont tout à craindre.

Ils ne deviendront des « *bombes à retardement* », suivant cette expression machinale ressassée un peu partout, que si la France les abandonne à leur sort en Syrie, là où ils ne tarderont plus à faire figure de proie idéale pour les innombrables groupuscules terroristes. Alors seulement, nous pourrons parler de « *bombes à retardement* ».

Comment la France peut-elle rester sourde à ce drame ? Comment peut-elle rendre de si jeunes enfants comptables des mauvais choix de leurs parents ? La France est-elle devenue si peu forte, si peu rayonnante, si peu soucieuse de ses valeurs qu'elle refuse de sauver ses propres enfants ?

Il est temps que des voix s'élèvent, que ce gouvernement cesse de tergiverser, que le président de la République fasse preuve, certes d'humanité, mais plus encore de sens des responsabilités, et qu'un terme soit mis à un silence qui ne fait que nourrir les ressentiments les plus rétrogrades et les plus contraires à son histoire. ■

¶ **Marie Dosé** est avocate pénaliste au Barreau de Paris. Auteure de « *Cour d'assises : quand un avocat et un juré délibèrent* », co-écrit avec Pierre-Marie Abadie (Daloz, 2014). Elle défend des femmes françaises parties en Syrie rejoindre l'EI.

¶ **Henri Leclerc**, grande figure du Barreau de Paris, cet avocat pénaliste est connu autant pour les affaires qu'il a plaidées (Richard Roman, Omar Raddad...) que pour ses engagements pour l'abolition de la peine de mort, la dénonciation de la torture en Algérie ou la liberté d'expression. Des combats qu'il relate dans son livre de mémoires, « *La Parole et l'action* » (Fayard, 2017).